Commission réunie Agriculture et Environnement

17 décembre 2012

Observatoire Départemental de l'Eau

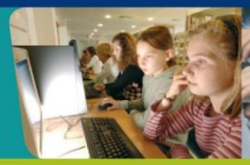

PRÉPARER l'avenir

VALORISER le patrimoine et la culture

LUTTER contre l'exclusion et la pauvreté

AMÉLIORER l'habitat

DÉVELOPPER les transports en commun

GÉNÉRER du lien

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN AU 60+ DE VOS VIES

QUI fait QUOI ?

Collecte et gestion de données sur l'eau

	REGION	CONSEIL GENERAL 67		
		Service AGRICULTURE, ESPACES RURAUX et NATURELS (SAERN)	Service RIVIERES (SR)	Service EAU, ASSAINISSEMENT, DECHETS (SEAD)
EAUX SOUTERRAINES	X			
ZONES HUMIDES		X		
EAUX SUPERFICIELLES			X	
A.E.P.				X
ASSAINISSEMENT				X

CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

L'OBSERVATOIRE de l'EAU

OBJECTIFS

- Synthétiser et valoriser à l'échelle départementale les informations produites par chaque maître d'ouvrage

- Permettre aux collectivités de se situer par rapport aux états des lieux: départemental, du bassin Rhin-Meuse, national

- Disposer d'outils de pilotage, d'évaluation et de communication

DONNEES COLLECTEES

-Tarifs des services de l'eau et de l'assainissement, nombre d'abonnés

-Volumes vendus, produits, mis en distribution, exportés et importés

-Linéaires de conduites

-Indicateurs de performance

-Rapports annuels

-Plans SIG

CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

L'OBSERVATOIRE de l'EAU: Productions

OBSERVATOIRE DE L'EAU DANS LE BAS-RHIN
L'EAU POTABLE
→ Synthèse 2011

L'eau potable du Bas-Rhin est prélevée essentiellement dans les alluvions du Rhin et dans les grès vosgien où l'eau est facilement accessible et globalement de bonne qualité. Toutefois, ces ressources sont vulnérables et doivent être protégées. La distribution d'une eau de qualité exige la mise en place et la maintenance d'infrastructures considérables mal connues par nos concitoyens. Quelques données chiffrées donnent un aperçu de la production et de la distribution de l'eau potable dans le Bas-Rhin.

Des infrastructures importantes pour répondre aux besoins

Environ 90 millions de m³ sont prélevés chaque année par les collectivités dont :

- 4% distribués aux gros consommateurs (consommation supérieure à 6 000 m³/an), soit environ 3,9 millions de m³/an.
- 96% pour les usages domestiques, soit 227 litres/jour/habitant. Mais seuls 182 litres/jour/habitant sont effectivement facturés (la différence entre les volumes prélevés et facturés est expliquée par les pertes sur le réseau et les fontaines publiques).

Afin de répondre à cette demande, les collectivités et leurs groupements exploitent :

- 178 forages et 486 sources qui prélèvent l'eau dans le milieu naturel
- 218 stations de traitement (désinfection, neutralisation,...) afin de distribuer une eau potable de qualité
- 376 réservoirs pour stocker l'eau
- 6 400 km de réseau pour distribuer l'eau potable (13 mètres de conduite par habitant)

Mode de gestion de la distribution d'eau potable : % communes

Mode de gestion de la distribution d'eau potable : % volumes facturés

OBSERVATOIRE DE L'EAU DANS LE BAS-RHIN
LE PRIX DE L'EAU
→ Synthèse 2011

Le prix de l'eau a connu au cours des 15 dernières années une progression rapide. C'est pourquoi il fait partois l'objet de controverses conduisant à s'interroger sur le coût des modes de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement. La réalité est complexe.

Les services présentent une grande hétérogénéité liée au contexte local et doivent s'autofinancer tout en offrant un service accessible à chacun des usagers.

Un principe : l'eau paie l'eau

Le prix de l'eau comprend deux grandes parties : une partie « eau potable » et une partie « assainissement ». Comme présenté sur le schéma ci-dessous, avant d'arriver au robinet, l'eau doit être prélevée, stockée, éventuellement traitée puis distribuée. Une fois utilisée, elle doit être collectée puis assainie avant d'être rejetée dans le milieu naturel.

Schéma du cycle domestique de l'eau (source : www.eaudeparis.fr)

Pour ce faire, les services publics d'eau et d'assainissement du Bas-Rhin gèrent :

- **6400 km de réseaux pour l'alimentation en eau potable (AEP) et 7 000 km pour l'assainissement.**
- **664 captages, 218 stations de traitement des eaux, 376 réservoirs et 109 stations d'épuration**

Un principe est inscrit dans la loi sur l'eau de 1992 : « **L'eau paie l'eau** ». La facture d'eau permet de couvrir la quasi-totalité des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement des équipements nécessaires à la gestion du service d'eau et d'assainissement. Les redevances d'eau potable et d'assainissement collectées et reversées aux Agences de l'eau sont destinées à aider les collectivités à financer leurs investissements, elles représentent 20 % de la facture d'eau. Le service est également financé par les subventions versées par certains Conseils Généraux dans le cadre de compétences volontairement exercées. Le Conseil Général du Bas-Rhin soutient les collectivités et leurs groupements dans leurs investissements à hauteur de 12,8 Millions d'€ en 2011.

OBSERVATOIRE DE L'EAU DANS LE BAS-RHIN
L'ASSAINISSEMENT
→ Synthèse 2011

En France, l'assainissement est une compétence dévolue aux communes ou à leurs groupements. Suivant la taille des communes, les obligations réglementaires ne sont pas les mêmes. Par ailleurs, la qualité requise pour l'eau rejetée dépend du milieu récepteur. L'assainissement peut être collectif ou non collectif. **Dans le cas d'un assainissement collectif, les eaux usées sont collectées, acheminées vers une station d'épuration avant d'être rejetées dans le milieu naturel.**

L'assainissement non collectif (ANC) ou autonome est obligatoire pour les habitations isolées qui ne peuvent être raccordées au réseau d'assainissement collectif, en raison notamment d'un coût trop élevé. Elles doivent être équipées d'un système autonome de traitement de leurs eaux usées.

C'est à la commune qu'il appartient de définir par un zonage, approuvé après étude et enquête publique, les secteurs de son territoire qui seront desservis par un réseau collectif ou équipés de dispositifs individuels dans le respect des obligations réglementaires (arrêté du 22 juin 2007).

Les progrès de l'assainissement ont contribué à l'amélioration de la qualité des rivières

Depuis 20 ans, la qualité des cours d'eau bas-rhinois s'est globalement et sensiblement améliorée. Même si l'impact de l'assainissement sur le milieu naturel est **complexe à évaluer**, les rejets des eaux usées des habitants n'étant pas les seules sources de pollution potentielles du milieu naturel, la progression de la collecte et de l'épuration des eaux usées a contribué à cette amélioration physicochimique de la qualité des rivières.

Evolution de l'état des cours d'eau dans le Bas-Rhin
(Observatoire continu de 78 stations)

SITE INTERNET

L'ALIMENTATION en EAU POTABLE dans le BAS-RHIN

Prélèvements collectivités: 90 millions m3/an, soit 227 l/j/hab.

Consommation (volumes facturés): 182 l/j/hab.

Rendement moyen: 78 % soit 20 millions m3/an perdus

⇨ 3 mois de prélèvements

L'ALIMENTATION en EAU POTABLE dans le BAS-RHIN

→ Ouvrages: 664 captages (sources et forages: 100 % ressources souterraines)
218 stations de traitement
376 réservoirs

→ Réseaux: 6 400 km (13 m/hab.)

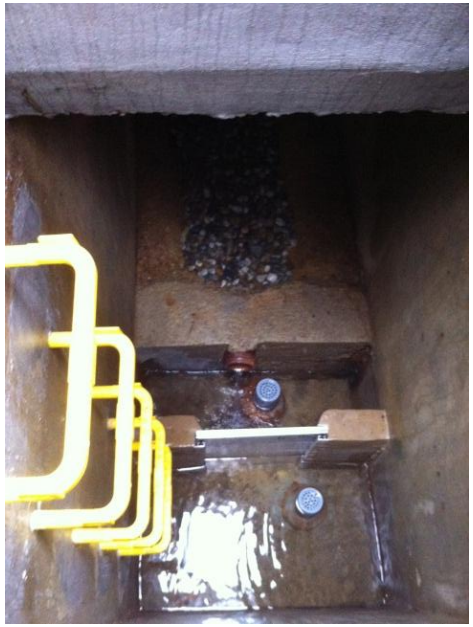

→ Sécurité: 65 % hab.: interconnexion du réseau possible
88 % captages protégés par Déclaration d'Utilité Publique
(75 % sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse)

CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

Qualité de l'eau

98,7 % de la population alimentée par de l'eau de bonne ou d'excellente qualité bactériologique

99,8 % de la population alimentée par de l'eau conforme par rapport aux teneurs max. en nitrates

95 % de la population alimentée par de l'eau conforme par rapport aux teneurs max. en produits phytosanitaires

48 % des unités de distribution alimentée par de l'eau agressive

Donnée ARS 2007-2010

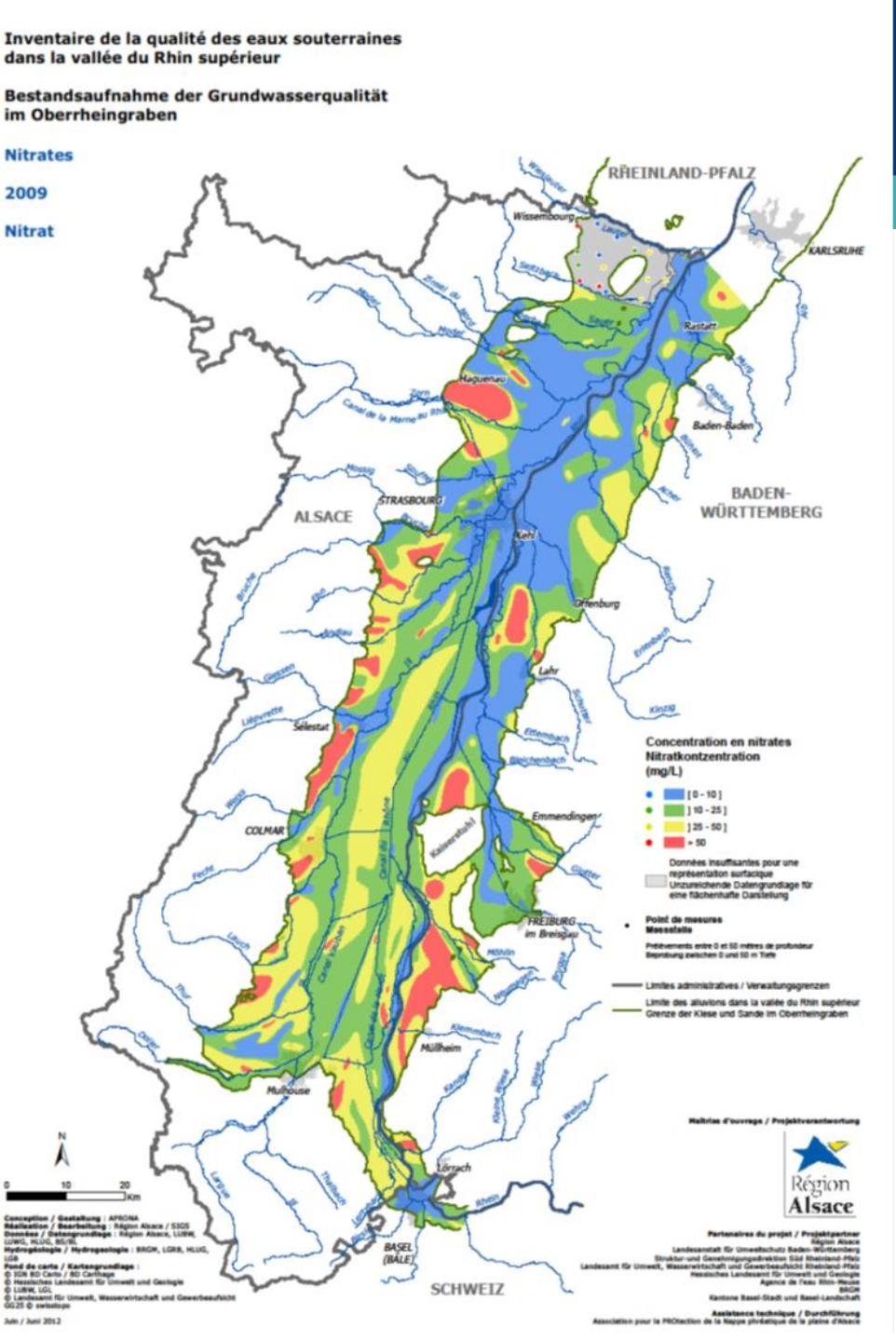

L'ASSAINISSEMENT dans le BAS-RHIN

Assainissement collectif: 99 % de la population est desservie
31 communes non raccordées (1500 sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse)

Réseaux: 7 000 km

Ouvrages: 109 stations d'épuration
2 020 000 Eh de capacité de traitement

Qualité de traitement:

71 % de la capacité de traitement peut absorber (partiellement) la pollution par temps de pluie (42 % des stations)

Mais: plus de 30 % des stations ont plus de 25 ans

L'ASSAINISSEMENT dans le BAS-RHIN

Progrès de l'assainissement ⇨ Amélioration de la qualité des rivières

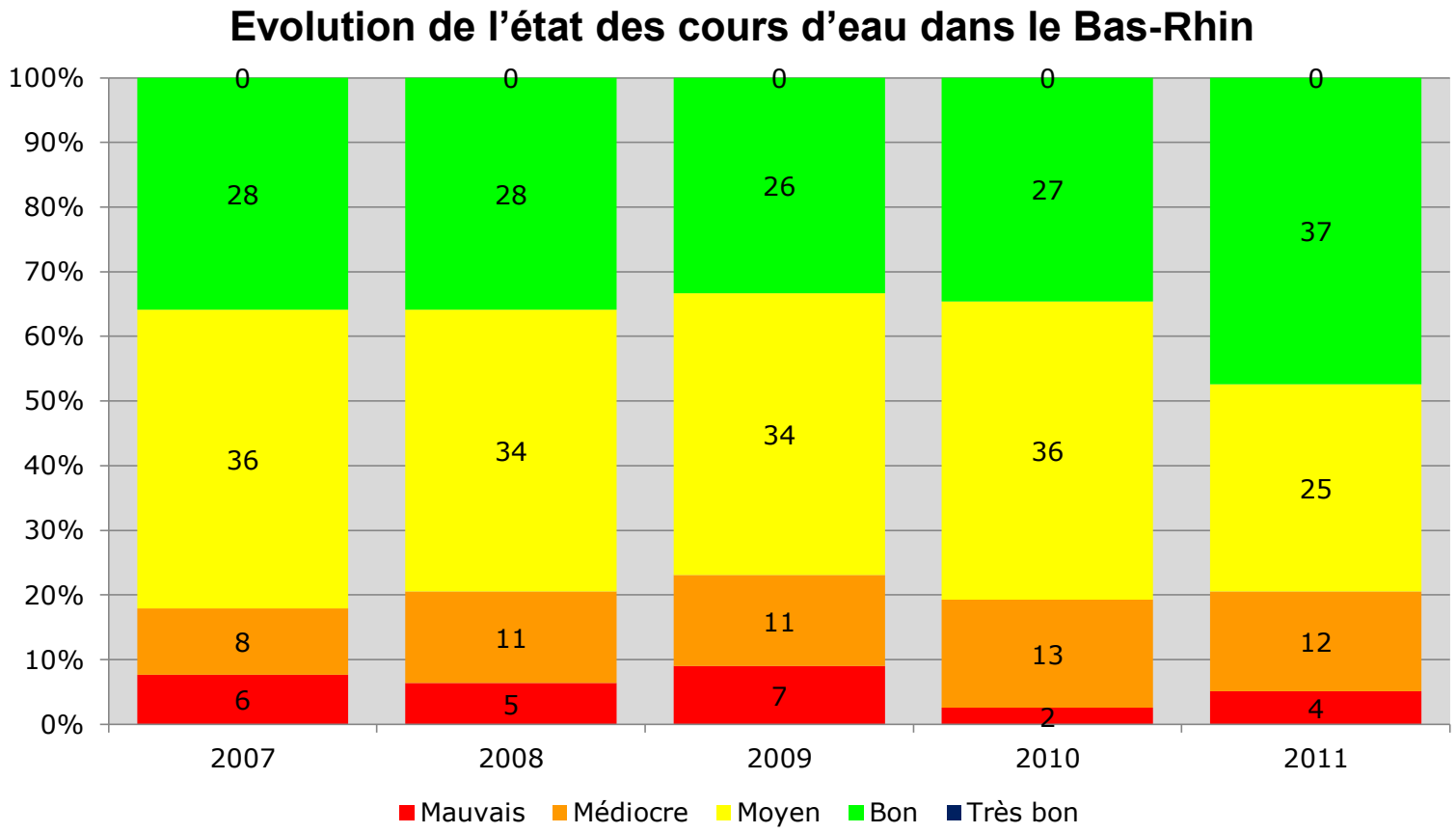

Le PRIX de l ’EAU

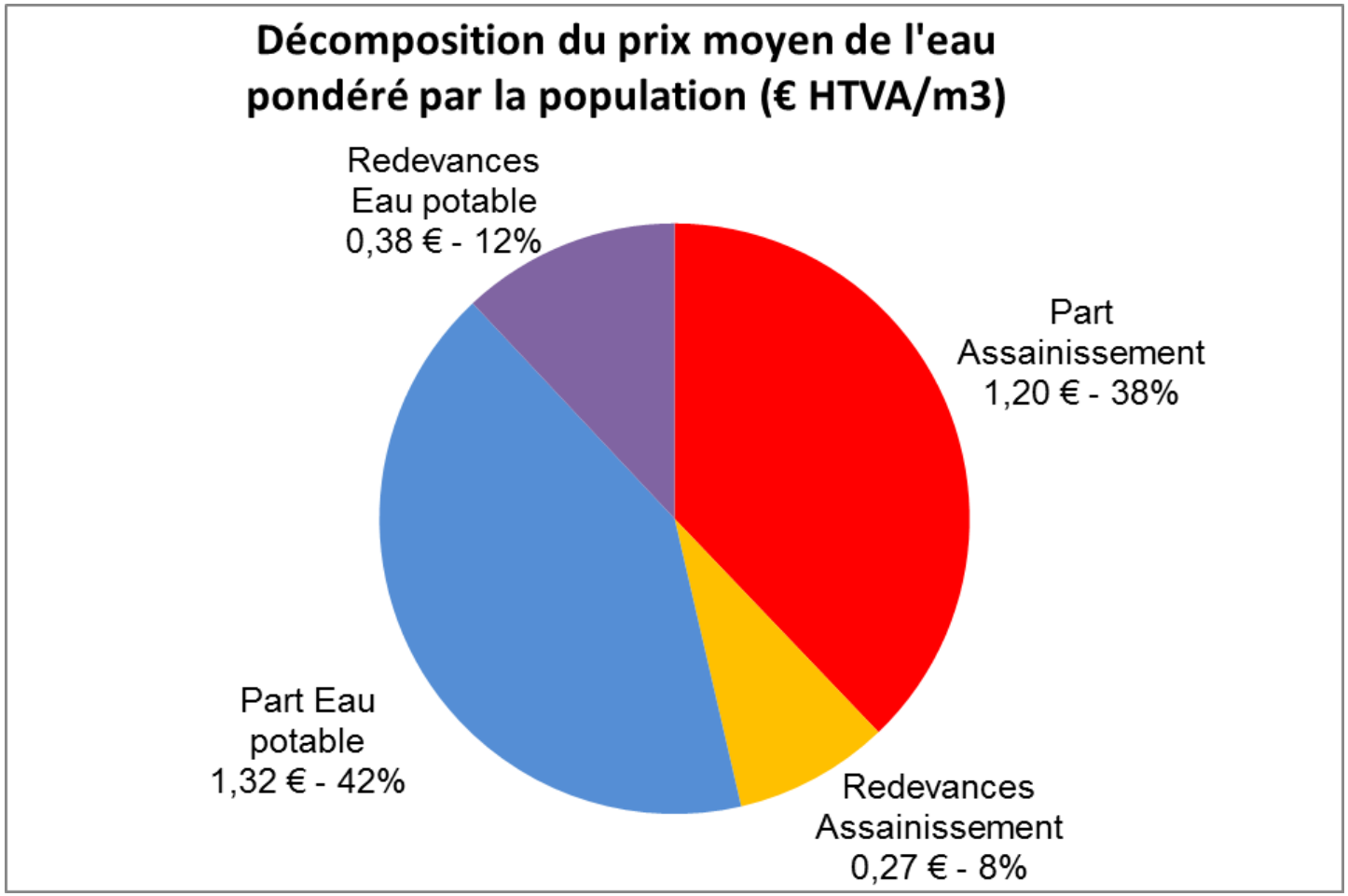

Prix moyen 2011: 3,40 € TTC/m3

Le PRIX de l ’EAU

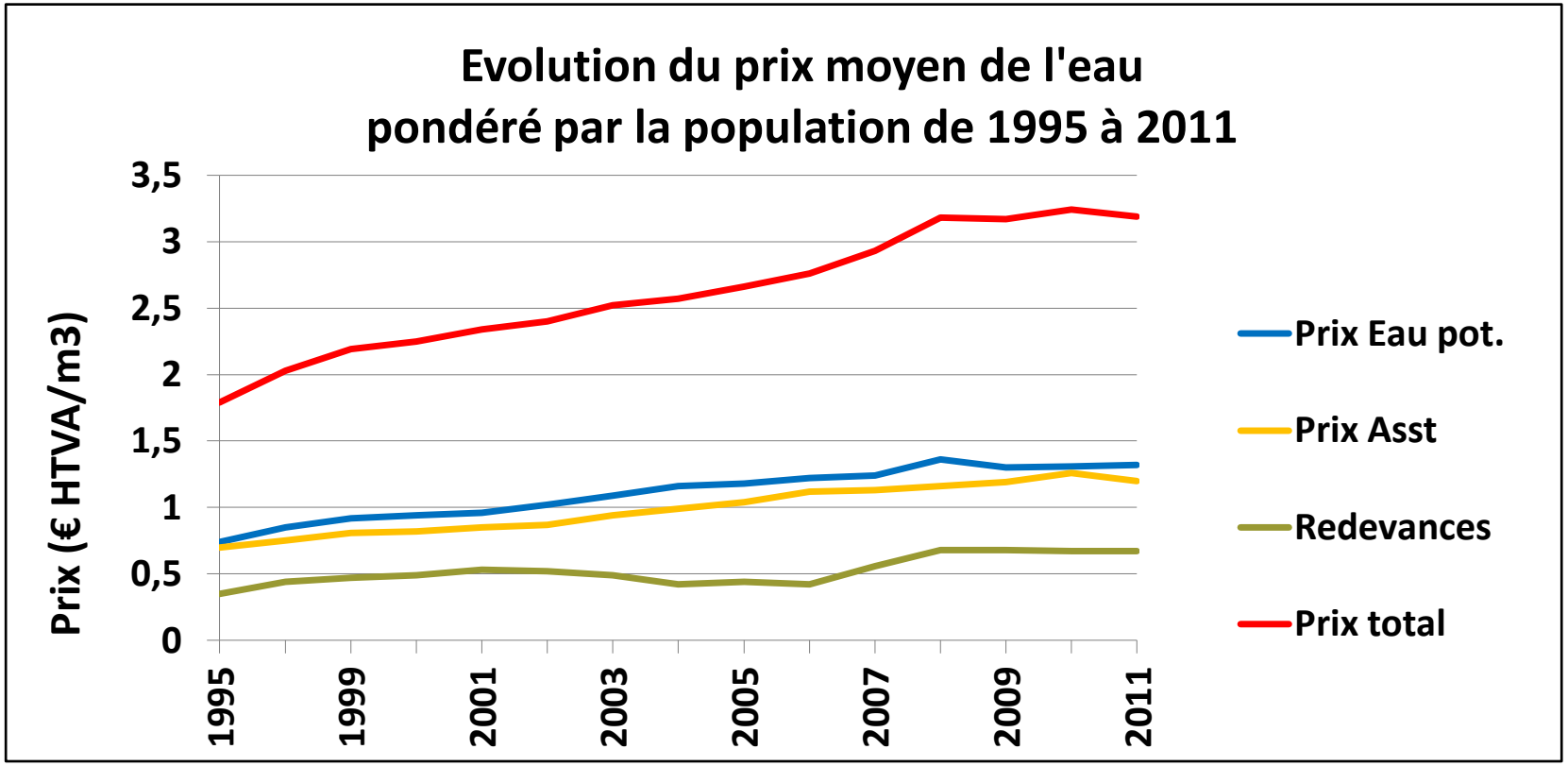

En 16 ans:

Prix de l’eau: + 45 % soit ≈ + 2,7 % / an

Indice prix consommation: + 25 % soit ≈ +1,6 % / an

Indice prix distribution eau (national): + 2,8 % /an

Le PRIX de l 'EAU

	Année	Prix AEP (€ HT/m3)	Prix ASSt (€ HT/m3)	Taxes et Redevances	Prix TOTAL (€ TTC/m3)
BAS-RHIN	2011	1,32	1,2	0,85	3,4
BAS-RHIN	2008	1,27	1,16	0,85	3,3
Bassin RHIN-MEUSE	2008	1,29	1,12	0,82	3,2
France	2009	1,55	1,54	0,53	3,6

Le PRIX de l 'EAU

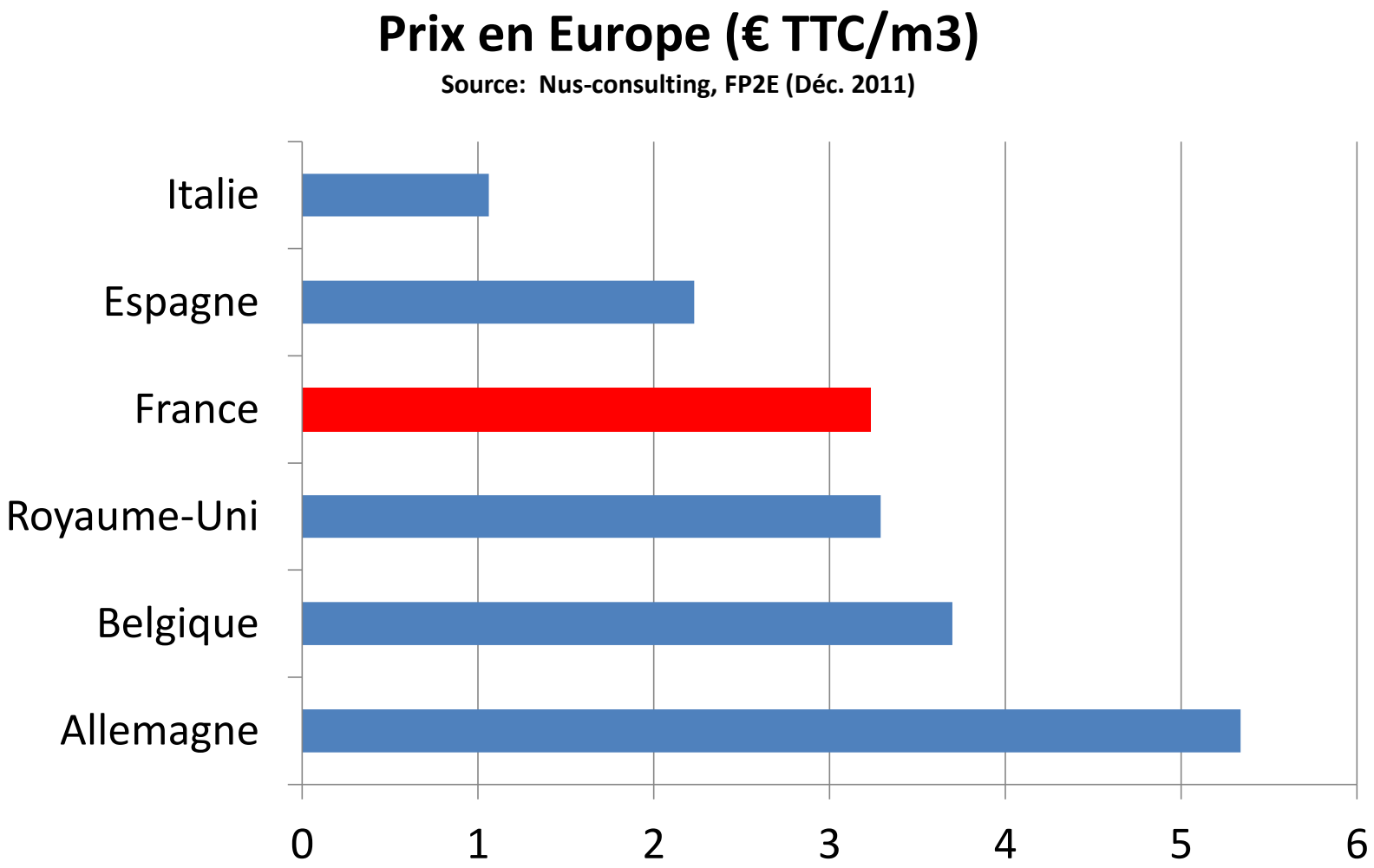

Le PRIX de l 'EAU

Répartition des communes par classes de prix

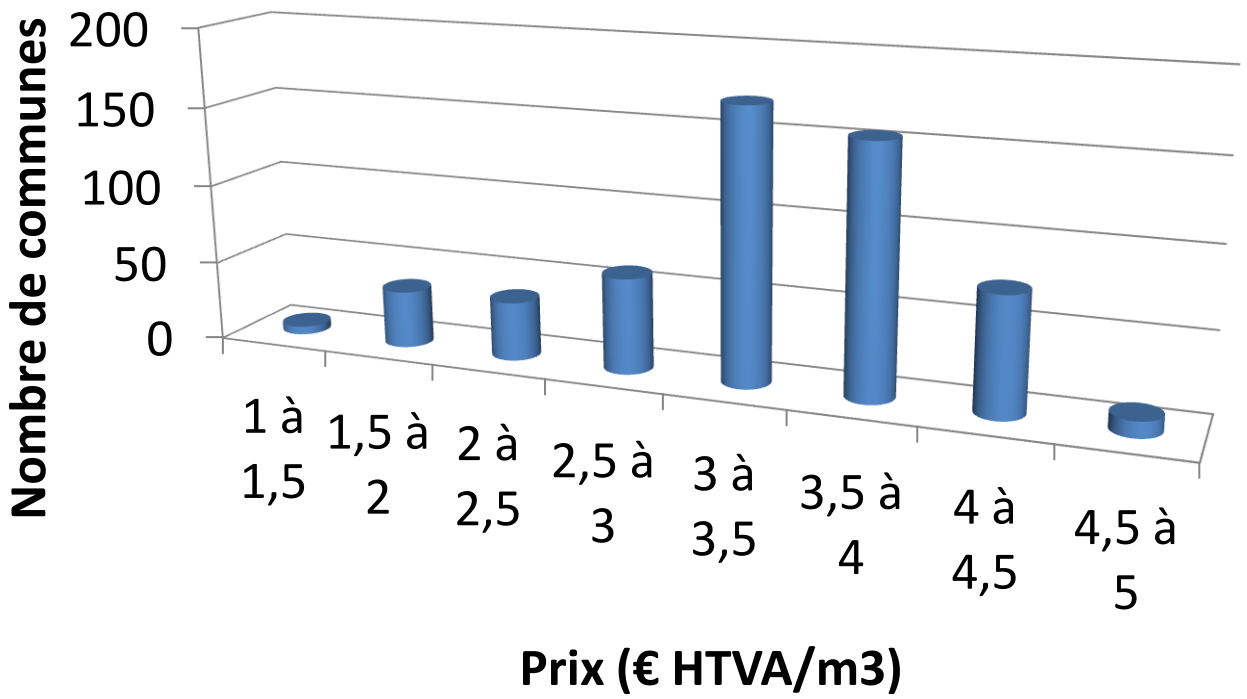

1,28 ≤ PRIX (€ HTVA/m3) ≤ 4,75

Facture 30 m3 ≤ 160 € TTC ≤ Facture 120 m3 ≤ 600 € TTC

Le PRIX de l ’EAU

BOIRE L’EAU DU ROBINET

- Eau du robinet: 0,3 centimes € / litre
- Eau en bouteille: de 20 à 40 centimes € / litre

soit de 60 à 130 fois plus chère

- Bouteille en plastique: parcourt 300 km

seulement 50 % sont recyclées

- Budget eau du robinet par habitant : 0,5 € TTC / jour

Soit 36 € par ménage / mois

Soit 0,8 % du budget total

(Télécommunications: x3 - Energie: x4)

Eau du robinet: produit alimentaire le plus contrôlé en France